

LE SOIR

«L'Europe est-elle vraiment impuissante face à la fournaise australienne?»

MIS EN LIGNE LE 10/01/2020 À 18:39

PAR NICOLAS DE SADELEER, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS, CHAIRE JEAN MONNET, PROFESSEUR INVITÉ À L'UNIVERSITÉ DE MELBOURNE

Alors que l'Europe négocie depuis juin 2018 avec l'Australie un accord de commerce international, destiné à accroître les échanges commerciaux entre les deux continents, la Commission européenne doit exiger des engagements fermes de la part des autorités australiennes pour lutter contre le dérèglement climatique, qui renforce l'effet dévastateur des gigantesques incendies qui ravagent le pays.

Attisés par des rafales d'une violence rare, les immenses brasiers qui ravagent depuis le mois d'octobre l'Australie donnent un avant-goût de la noria de calamités que le dérèglement climatique provoquera dans les décennies à venir. Les accalmies de ces derniers jours n'ont pas mis fin aux centaines de foyers, apparemment incontrôlables, qui reprendront de plus belle dès ce vendredi 10 janvier. Si ces incendies n'ont rien d'exceptionnel sur le continent le plus aride de la planète, leur force dévastatrice s'explique par des facteurs climatiques inédits (dipôle positif de l'océan Indien), les records de température (48,9°C à Sydney le samedi 4 janvier) ainsi qu'une sécheresse persistante.

Un drame inévitable ?

Cette catastrophe écologique sans précédent semble traduire avant l'heure les prédictions les plus sombres du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). Les colonnes ascendantes d'air chaud engendrées par ces gigantesques incendies créent des nuages d'orage dont la foudre provoque de nouveaux foyers ; leur propagation est facilitée par trois années consécutives de sécheresse. Ce cercle vicieux des pyrocumululus évoque, sans doute à une échelle infime, la thèse du franchissement des points de basculement (« tipping points ») du Giec (1). La boîte de Pandore est-elle définitivement ouverte ? Ce drame est-il inévitable ?

Fervent défenseurs de l'industrie du charbon, les pouvoirs publics fédéraux australiens ont mené depuis des années une politique ultralibérale, laquelle a réduit quasiment à néant les politiques de conservation de la nature et de gestion forestière. Au demeurant, le climato-scepticisme du Premier ministre, Scott Morrison, n'a rien à envier à celui de

¹ IPCC, *Special Report Global Warming of 1,5°C*, chapter 3 (2018) 83.

Donald Trump. Destinée à redorer le blason de son parti, la surmédiation du déploiement militaire tardif n'a d'ailleurs pas convaincu les Australiens.

Une empreinte carbone de 5 %

L'ironie tient au fait que tant l'industrie minière que l'exportation du charbon vers la Chine et l'Inde ont largement contribué à la prospérité économique de l'Australie. Si l'on tient compte des émissions produites par la combustion du charbon australien en Asie, l'empreinte climatique de ce pays ne comptant que 25 millions d'habitants (0,3 % de la population mondiale) est de 5 % et non pas de 1,3 % comme l'a récemment affirmé Scott Morrison. L'argument avancé par ce dernier « too small to matter » ne tient assurément pas la route, d'autant plus que la science climatique se moque des frontières.

L'Europe doit être intransigente

En droit international, rien n'empêche l'Australie de fournir le moindre effort dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il s'agit là d'un choix souverain. Alors qu'elle négocie depuis juin 2018 avec l'Australie un accord de commerce international, destiné à accroître les échanges commerciaux entre les deux continents, l'Europe est-elle pour autant démunie face à la mauvaise volonté des autorités fédérales australiennes à prendre au sérieux la crise climatique ? Si la nouvelle Commission européenne se targue de vouloir atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ne devrait-elle pas prendre la balle au bond et exiger, dans le cadre des négociations en cours, des engagements fermes en termes de transition énergétique ?

On le sait, les quatre derniers gouvernements australiens sont tombés sur ce sujet qui avive les polémiques. Mais les institutions de l'Union européenne (à la différence du Ceta, ce futur traité commercial relève d'une compétence exclusive de l'Union) doivent veiller à ce que les partenaires commerciaux respectent les valeurs promues par les traités fondateurs, parmi lesquelles l'on retrouve le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique. Il revient, dès lors, à notre ministre du Commerce international siégeant au Conseil des ministres de l'UE ainsi qu'aux eurodéputés qui devront in fine approuver l'accord commercial de veiller à ce que ces valeurs soient prises au sérieux. Il y va de la crédibilité de la nouvelle politique européenne du « Green Deal » récemment porté sur les fonts baptismaux de l'Union.